



Deuxième question à l'ordre du jour: Propositions de programme et de budget pour 2008-09 et autres questions

Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux

1. La Commission des finances des représentants gouvernementaux s'est réunie le 31 mai et le 1^{er} juin 2007, M. G. Kristinsson (Islande) étant président et rapporteur et M. K. Matsui (Japon) vice-président.

Etat de recouvrement des contributions des Etats Membres

2. La commission était saisie du document C.F./D.2 contenant des informations sur l'état du recouvrement des contributions des Etats Membres au 18 mai 2007.
3. Le Trésorier et contrôleur des finances a indiqué qu'entre la publication des informations contenues dans le document du Bureau et le 31 mai 2007 les Etats Membres suivants ont versé leur contribution:

	2007	Arriérés	Total en francs suisses
Jamaïque	29 524		29 524
Paraguay	43 620	2 257	45 877
Philippines		133 653	133 653
Grenade	3 684	3 713	7 397
Irlande	1 293 894	13	1 293 907
Yémen	20 901	1 386	22 287
Turquie	7 323		7 323
Népal	14 641		14 641
Arménie		25 122	25 122
Total	1 413 587	166 144	1 579 731

Le montant total des contributions reçues à ce jour s'élève de ce fait à 233 549 440 francs suisses. Ce montant comprend 155 307 545 francs suisses correspondant aux contributions

de 2007 et 78 241 895 francs suisses correspondant aux arriérés. Le solde dû au 31 mai 2007 s'élève à 296 677 645 francs suisses.

4. *La commission a pris note des informations contenues dans le document.*

Fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres

5. La commission était saisie du rapport II: Projet de programme et budget 2008-09 et autres questions financières, contenant les détails d'un projet de barème pour les contributions du Monténégro et du Brunéi Darussalam.
6. La représentante du gouvernement du Liban a demandé si le taux de contribution des nouveaux Etats Membres correspondait à celui qui a été établi par les Nations Unies.
7. Le Trésorier et contrôleur des finances a confirmé que les taux appliqués par l'OIT sont harmonisés avec ceux des Nations Unies, avec quelques ajustements mineurs dus à la différence de composition des deux organisations.
8. Le représentant du gouvernement du Pakistan a demandé si le versement des contributions des nouveaux Etats Membres allait se traduire par une augmentation globale des ressources de l'Organisation ou par une diminution de la contribution des Etats Membres existants.
9. Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué que les contributions versées par les nouveaux Etats Membres ne se traduisent pas par une augmentation des ressources du Bureau ou du budget approuvé. Conformément à la décision des Nations Unies, il a été proposé que les contributions mises en recouvrement auprès du Monténégro pour 2006 et 2007 soient déduites de celles correspondant à l'ancienne Serbie-et-Monténégro pour ces deux années. Le versement des contributions du Brunéi Darussalam devrait théoriquement, pour autant que l'ensemble des Etats Membres versent la totalité de leurs contributions, générer un excédent, lequel sera comptabilisé conformément aux dispositions du Règlement financier. Le barème des contributions approuvé pour les Etats Membres ne sera pas ajusté.
10. ***La commission recommande à la Conférence d'adopter les résolutions dont le texte figure à la fin du présent rapport.***

Barème des contributions au budget pour l'exercice financier 2008-09

11. La commission était saisie du rapport II: Projet de programme et budget 2008-09 et autres questions financières, contenant un projet de barème des contributions pour l'exercice financier 2008-09.
12. ***La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution dont le texte figure à la fin du présent rapport.***

Composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

13. La commission était saisie du rapport II: Projet de programme et budget 2008-09 et autres questions financières, contenant un projet de résolution concernant les nominations au Tribunal administratif de l'OIT.
14. La représentante du gouvernement du Liban a formulé une remarque sur la répartition géographique des membres du Tribunal administratif et a demandé s'il était envisageable de nommer des personnes provenant d'autres pays.
15. Le Conseiller juridique adjoint a expliqué qu'un seul remplacement était proposé dans la composition du tribunal, celui de M. Michel Gentot (France), président du Tribunal administratif, qui doit prendre sa retraite et ne souhaite pas le renouvellement de son mandat. La personne proposée pour le remplacer est M. Patrick Frydman, qui vient également de France. Les deux autres noms mentionnés dans le rapport sont ceux de personnes dont le mandat va être renouvelé.
16. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Traitement du produit de la cession ou de la vente de terrains

17. La commission était saisie du rapport II: Projet de programme et budget 2008-09 et autres questions financières, contenant une résolution concernant le traitement du produit de la cession ou de la vente de terrains.
18. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Autres questions

19. Aucun document n'a été présenté sur ce point.

Propositions de programme et de budget pour 2008-09

20. La commission était saisie des Propositions de programme et de budget présentées par le Directeur général pour 2008-09, propositions qui ont été examinées pour la première fois par le Conseil d'administration à sa 298^e session (mars 2007). La commission était également saisie du rapport II: Projet de programme et budget 2008-09 et autres questions financières, contenant un rapport sur l'examen des propositions initiales du Directeur général et des propositions révisées telles qu'approuvées par le Conseil d'administration.
21. Le Directeur général a soumis à la Commission des finances les Propositions de programme et de budget pour la période biennale 2008-09, qui prévoient un montant de dépenses de 635,2 millions de dollars des Etats-Unis. Les remarques qu'il a formulées en présentant ces propositions figurent à l'annexe I au présent rapport.

-
22. M. Barde, prenant la parole en qualité de porte-parole du groupe des employeurs à la Commission du programme, du budget et de l'administration (PFA), a souligné que ce groupe prend son rôle en matière de gouvernance très au sérieux. Il soutient l'approche stratégique du programme et budget et la gestion axée sur les résultats, et se félicite qu'une discussion sur cette question ait été annoncée par le Directeur général pour la session de novembre 2007 du Conseil d'administration. L'intervenant a insisté sur la nécessité de mieux focaliser les activités du Bureau afin de répondre aux besoins des mandants. Le Bureau doit se concentrer sur le monde du travail, notamment le soutien au dialogue social et la mise en place d'un environnement propice à la création d'emplois en vue de la réduction de la pauvreté. Il doit conserver sa spécificité tripartite, en particulier dans le contexte de la réforme des Nations Unies.
23. Sur la question de la transparence, l'intervenant a invité le Bureau à présenter des plans de travail concernant les objectifs stratégiques et intermédiaires et à les communiquer au Conseil d'administration. Ces plans doivent inclure les régions; les employeurs estiment que la gestion des fonds y est préoccupante. Les programmes par pays de promotion du travail décent sont les points d'entrée de l'OIT dans les programmes uniques par pays des Nations Unies. Enfin, le Bureau et le Conseil d'administration doivent pouvoir mesurer l'impact des activités du BIT grâce à des rapports d'exécution plus complets et des indicateurs moins généraux. D'une manière plus générale, les employeurs se félicitent de la progression du budget alloué aux objectifs de l'emploi et du dialogue social et de l'accent mis sur le rôle d'ACT/EMP. Il convient d'éviter un déséquilibre des activités entre Genève et les régions, déséquilibre qui conduit à une perte d'expertise du BIT. Les amendements apportés au texte présenté en mars ne sont pas suffisants. Les employeurs demandent plus de renseignements sur l'utilisation et l'impact des fonds et ils souhaiteraient être davantage associés aux décisions budgétaires. Ils ont soutenu la proposition d'instauration d'un compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO), mais souhaiteraient des éclaircissements sur les allocations entre les différents programmes. Le Bureau ne doit pas se plier aux exigences des divers donateurs sans tenir compte des demandes des bénéficiaires. Il est regrettable qu'il n'y ait aucune ligne budgétaire dans le programme et budget pour la rénovation du bâtiment du BIT et que les provisions proposées soient bien en deçà du montant demandé par le Sous-comité du bâtiment, qui était de 1 pour cent de la valeur immobilière. Cette situation est inquiétante alors que les travaux de rénovation sont urgents et coûteux.
24. L'orateur a indiqué que, ces réserves étant exprimées, le groupe des employeurs appuie le point pour décision.
25. M. Blondel, prenant la parole en qualité de porte-parole du groupe des travailleurs à la Commission PFA, a souligné que les travailleurs auraient préféré un budget en augmentation et ont plaidé leur cause auprès du Conseil d'administration. S'ils n'ont pas pu obtenir tout ce qu'ils souhaitaient, ils se félicitent que certaines de leurs observations aient été prises en compte dans le cadre de consultations qui sont un modèle du genre.
26. L'orateur a regretté la remise en cause de la publication trilingue du *Compte rendu provisoire* pour des raisons d'économies. Il espère que l'on reviendra sur cette décision et que l'on trouvera les fonds nécessaires pour rétablir cette publication sous sa forme originale. Alors qu'une commission de la Conférence se penche sur la question du renforcement de la capacité de l'Organisation, l'orateur a estimé qu'il faudrait déjà commencer par le rétablissement de la Commission des résolutions qui, pour des raisons d'économies, n'a pas été convoquée depuis deux ans. Une nouvelle structure de la Conférence a été introduite cette année à des fins d'économies, mais l'expérience du premier jour de cette session rappelle que la meilleure organisation ne saurait ignorer le facteur humain. Les travailleurs déplorent l'insuffisance du budget et insistent sur le fait

que des dispositions constitutionnelles et réglementaires ne peuvent être respectées, faute d'argent.

27. L'orateur a souligné que des efforts seront nécessaires, tant sur le terrain qu'au siège, où les locaux devront faire l'objet de travaux de rénovation très importants. Les investissements seront considérables et il faut prévoir dès maintenant des propositions en augmentation pour les périodes biennales à venir. Reprenant des propos du Directeur général, il a invité les membres de la commission à comparer le montant du budget de l'OIT à celui d'autres organisations internationales et à se demander combien mérite le monde du travail, compte tenu des enjeux que sont la paix, la liberté individuelle et collective et la démocratie. Les travailleurs voteront le budget, mais pour le prochain exercice ils demanderont aux gouvernements de faire preuve de davantage de souplesse afin que le prochain budget soit en expansion.
28. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe africain, a évoqué le long débat qui a été consacré au programme et budget en mars 2007. Le groupe africain maintient aujourd'hui le point de vue qu'il a exprimé lors de ce débat, au cours duquel il avait longuement expliqué sa position. Il est partisan de l'Agenda du travail décent et approuve la contribution de l'OIT aux stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté. L'orateur a souligné qu'il importe que le CSBO ne se substitue pas aux contributions destinées aux programmes de coopération technique, et ne soit pas utilisé au détriment de certaines régions. Une croissance budgétaire zéro n'est pas tenable à long terme. En mars 2007, le groupe africain a demandé que les conclusions de la onzième Réunion régionale africaine soient prises en considération dans la dernière version des propositions de programme et budget. L'OIT et ses mandants étaient notamment invités à encourager tous les Etats Membres d'Afrique à se doter de programmes nationaux de promotion du travail décent d'ici à la fin de l'année 2009. Les services d'inspection du travail devraient également être renforcés. L'OIT doit accroître ses activités de renforcement des capacités avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, conformément à la résolution sur le tripartisme et le dialogue social adoptée par la CIT à sa session de 2002. L'Organisation devrait en outre examiner systématiquement les entraves à la liberté d'association et à la négociation collective et élaborer des programmes permettant de mettre la pratique en conformité avec les conventions de l'OIT.
29. L'Agenda du travail décent pour l'Afrique 2007-2015, adopté en avril 2007, comporte des objectifs très importants et très ambitieux pour l'ensemble des mandants de l'OIT. L'orateur a réitéré la demande adressée à l'OIT de mettre au point un programme d'appui de grande ampleur à l'Agenda du travail décent en Afrique. Il a déclaré approuver le programme et budget, dont il estime qu'il témoigne d'un effort judicieux pour répondre aux besoins différents des mandants.
30. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom des PIEM, s'est dit préoccupé par le fait qu'il n'y ait pas de lien entre la question de la rénovation du bâtiment du siège et le programme et budget pour 2008-09. Bien que cette rénovation constitue le projet le plus important de l'Organisation pour les dix prochaines années, il n'en est pas fait mention dans les propositions. Les PIEM tiennent à signaler une fois de plus que le montant de 2,5 millions de dollars prévu pour les locaux (partie IV des propositions) est insuffisant. Le budget ordinaire devrait prévoir un crédit correspondant au moins à 1 pour cent de la valeur totale du bâtiment, montant qui pourrait être constitué à l'aide d'économies réalisées grâce à une meilleure fixation des priorités et à la suppression des dépenses non essentielles. Il faudrait, à chaque période biennale, constituer une réserve suffisante pour les locaux.

-
- 31.** Prenant ensuite la parole au nom du gouvernement des Pays-Bas, l'orateur a fait observer que l'OIT n'est pas seulement un prestataire de services, mais également le dépositaire et le défenseur de valeurs universelles ainsi que de principes et de droits fondamentaux. Il a remercié le Bureau d'avoir tenu compte des diverses observations formulées au cours de la réunion du Conseil d'administration de mars 2007, notamment en ce qui concerne la nécessité de continuer à perfectionner les indicateurs, les cibles et les données de référence, la volonté de développer une stratégie de partage des connaissances, la nécessité d'accorder la priorité à la région Afrique, de renforcer le Centre de Turin et de soutenir la participation de l'OIT à la réforme des Nations Unies en affectant à cette fin une enveloppe budgétaire de 2,5 millions de dollars. L'orateur s'est félicité du maintien du crédit destiné à la création d'un Comité consultatif de contrôle indépendant et a exprimé l'espoir que les mandants pourront s'entendre sur les conditions de la mise en place de cet organe dans un futur proche. L'intervenant a partagé le point de vue du Directeur général en ce qui concerne l'amélioration des modalités de programmation, de planification et de compte rendu et a déclaré attendre avec impatience la tenue du débat qui sera consacré à cette question.
- 32.** En ce qui concerne le CSBO, le gouvernement des Pays-Bas a pour politique d'accorder des contributions volontaires aux organisations internationales sans les assortir de conditions spécifiques concernant l'utilisation de ces fonds. Ces contributions permettent d'instaurer une certaine souplesse et de réduire le coût de mise en œuvre des programmes. De fait, la seule condition que souhaite faire valoir son gouvernement serait que la performance globale de l'Organisation réponde à des critères d'efficacité et d'efficience et que son mandat soit en harmonie avec la politique des Pays-Bas. C'est la raison pour laquelle l'orateur ne s'est nullement opposé à la création de fonds à finalités générales. Son gouvernement préférerait cependant que l'Organisation puisse, le cas échéant, faire face à une demande accrue de services à l'aide du budget ordinaire et non au moyen d'un compte supplémentaire. Toutefois, compte tenu des réalités politiques et budgétaires, les Pays-Bas soutiennent la création de ce compte supplémentaire à titre expérimental. L'orateur a appuyé les propositions de programme et de budget.
- 33.** La représentante du gouvernement du Liban a rendu hommage au souci du Directeur général de renforcer les capacités de l'OIT. On ne peut que se féliciter de la création d'un compte supplémentaire, pour autant que ce dernier puisse aider les pays à mettre en œuvre les PPTD et ne représente pas une charge financière supplémentaire pour les Etats Membres. Elle attend avec intérêt de voir les PPTD dûment évalués à l'aide d'indicateurs fiables et d'une crédibilité reconnue. L'oratrice a demandé si le CSBO était destiné à financer les projets actuels ou de nouveaux projets et si les donateurs pourraient décider de l'affectation des fonds. Elle a fait remarquer que les priorités des pays arabes, telles qu'indiquées dans le rapport, étaient l'emploi et le dialogue social et que le programme mettait tous les pays arabes dans un même panier pour la fourniture de l'assistance technique sans tenir compte de leurs besoins individuels. A cet égard l'intervenante a tenu à faire observer que les pays arabes ne doivent pas être considérés comme une entité homogène. Elle a demandé s'il conviendrait de ce fait d'augmenter les fonds affectés aux projets. Elle s'est félicitée de la désignation de la nouvelle directrice régionale du bureau de Beyrouth. Elle a appelé à une augmentation des fonds affectés à ce bureau qui devraient être dépensés dans leur totalité conformément aux propositions budgétaires avant la fin de la période biennale et s'est également interrogée sur le fait qu'aucun financement ne soit apparemment prévu pour la Commission des résolutions, étant donné le rôle majeur que joue cette dernière dans la Conférence. En ce qui concerne les nouveaux plans de travail, elle a demandé en quoi résidait la valeur ajoutée de ces programmes. Il serait par ailleurs souhaitable d'avoir des informations plus précises sur la politique d'unification des Nations Unies et sur les implications de cette réforme pour la structure tripartite de l'OIT, pour le rôle qu'elle joue au sein du système des Nations Unies et pour ses activités. Il

conviendrait en outre d'accorder davantage d'attention et de ressources à la question de l'emploi.

- 34.** La représentante du gouvernement de la Namibie a fait observer que le Bureau a fonctionné avec un budget à croissance zéro pendant plusieurs années; l'OIT devant aujourd'hui répondre à une demande de plus en plus forte, il est temps désormais d'envisager un programme et budget qui prévoient une croissance réelle. L'oratrice est favorable au programme et budget actuel mais a précisé qu'il convenait d'examiner encore certaines questions. Il existe dans les bureaux régionaux des postes vacants qu'il convient de pourvoir et il faut par ailleurs renforcer la coopération technique. L'intervenante a demandé à l'OIT d'aider les pays à renforcer leurs capacités.
- 35.** Le représentant du gouvernement de la Belgique a indiqué que son pays soutient les propositions du Directeur général concernant le budget 2008-09. La Belgique estime que l'ensemble des Membres de l'OIT doivent veiller au problème de l'augmentation des ressources extrabudgétaires par rapport au budget ordinaire; la dépendance à l'égard des ressources extrabudgétaires est préoccupante, dans la mesure où elle a pour effet de limiter l'autorité du Conseil d'administration. Compte tenu des contraintes budgétaires de l'OIT, la Belgique demande au Bureau de fixer plus clairement les priorités de ses programmes et de jouer un rôle de chef de file dans les domaines qui relèvent strictement de son mandat. Dans ce cadre, la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent par le relais des programmes par pays de promotion du travail décent est primordiale. Il importe également que le Bureau poursuive ses efforts pour rendre sa gestion axée sur les résultats plus opérationnelle. Il devrait notamment s'attacher à améliorer continuellement les indicateurs et les cibles en fonction des progrès réalisés. La Belgique soutient l'Organisation dans les efforts déployés pour s'intégrer dans la réforme des Nations Unies, notamment par sa participation à la mise en œuvre expérimentale de cette réforme dans les pays pilotes. Le succès de cette démarche exige que l'OIT soit plus que jamais soucieuse de renforcer l'efficacité et l'efficience de ses programmes. Enfin, l'orateur a précisé que la Belgique soutient pleinement la déclaration des PIEM concernant le bâtiment du siège et souhaite que le Bureau prépare un plan des investissements à moyen et à long terme.
- 36.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a exprimé son regret de ne pouvoir se rallier au consensus sur le programme et budget pour 2008-09, étant donné que ce dernier ne prévoit pas de nouvelles réductions. Pour marquer son soutien à l'Organisation, son gouvernement était disposé, dérogeant ainsi à sa politique déclarée, à accepter que le niveau du budget s'établisse à 3 pour cent au-dessus de la croissance nominale zéro. Aucun compromis n'ayant pu être établi, les Etats-Unis ne voteront pas en faveur du programme et budget proposé. L'intervenante a estimé qu'il aurait été possible de gagner encore en efficacité et de réaliser de nouvelles économies sans nuire aux activités fondamentales de l'Organisation.
- 37.** La représentante du gouvernement de la Suisse a déclaré qu'elle soutenait les grandes lignes du budget et les orientations stratégiques. Elle accepte également le barème des contributions pour son pays. Le gouvernement de la Suisse s'inquiète que les ressources pour la rénovation du bâtiment du BIT soient très insuffisantes et rappelle que l'entretien et la rénovation sont des responsabilités du propriétaire de l'immeuble. L'OIT est par conséquent seule responsable. Comme les PIEM, il demande une réserve dans le budget ordinaire correspondant au moins à 1 pour cent de la valeur immobilière. L'oratrice a déclaré que son gouvernement n'a pas encore arrêté sa position pour le vote sur les propositions de programme et de budget.
- 38.** La représentante du gouvernement de la Finlande, s'exprimant au nom des cinq pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) a déclaré que le renforcement de l'OIT à l'appui de l'Agenda du travail décent est un objectif commun. La spécificité de

l'OIT tient à ce que l'Organisation est à la fois un prestataire de services et un centre d'expertise. Il est par conséquent crucial qu'elle puisse disposer d'un niveau de ressources adéquat et fiable et d'une gouvernance efficace si elle veut consolider sa position au sein de la famille des Nations Unies et auprès des donateurs. L'oratrice a approuvé le programme et budget, après les ajustements opérés en mars 2007.

- 39.** La représentante du gouvernement de l'Égypte s'est félicitée de la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent dans les régions. Elle a souhaité savoir s'il existe suffisamment de ressources pour assurer la présence de l'Agenda du travail décent dans toutes les régions et a demandé comment il serait possible d'assurer une répartition équitable de ces ressources, surtout en ce qui concerne les fonds du CSBO. L'intervenante n'est pas opposée à la création de ce dernier, mais a tenu faire observer que les coûts afférents au personnel et les autres dépenses laissent peu de ressources pour le financement des programmes techniques. Elle a demandé pour quelle raison la Commission des résolutions est suspendue depuis deux ans. Il est nécessaire d'augmenter le financement des programmes techniques en faveur des travailleurs arabes. Un groupe d'experts s'est en effet rendu récemment dans la région et a signalé que les conditions de travail s'étaient considérablement détériorées. Le Bureau de l'OIT à Beyrouth devrait reprendre le cours normal de ses activités dès que possible sans avoir à réduire ses dépenses d'une manière qui risque de compromettre son travail.
- 40.** Le représentant du gouvernement de la France, en affirmant que l'OIT a un rôle important à jouer dans la promotion de la dimension sociale de la mondialisation, a estimé que le programme et budget pour la période biennale à venir doit confirmer les actions et les priorités de l'Organisation. Il a ajouté qu'une rationalisation des procédures et des coûts demeure une nécessité et que la France soutiendra tous les efforts dans ce sens. La création du compte supplémentaire du budget ordinaire constitue une initiative encourageante, mais il faudra veiller à maintenir l'équilibre entre contributions obligatoires et contributions volontaires pour préserver l'essence normative de l'OIT.
- 41.** Le représentant du gouvernement du Mexique a expliqué que, lors de la session du Conseil d'administration de mars 2007, il avait demandé à l'OIT d'agir avec efficacité et efficience, en allant dans le sens des mesures d'austérité adoptées par son propre gouvernement. En mars, le Mexique n'a pas approuvé le programme et budget. Depuis, le gouvernement mexicain a pu obtenir davantage d'informations de la part du Bureau. Dans le cadre des mesures d'austérité adoptées par son gouvernement, le Mexique examine actuellement comment il pourrait tirer un meilleur parti de son appartenance à l'OIT. Depuis la session du Conseil d'administration de mars dernier, l'Organisation a montré qu'elle était disposée à marquer un soutien plus appuyé au Mexique. L'orateur a indiqué que, dans ces conditions, il était en mesure de souscrire aux propositions de programme et de budget.
- 42.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni s'est félicité des initiatives du Directeur général, présentées à l'annexe 3, visant à modifier certains des indicateurs et des cibles des quatre objectifs stratégiques, ainsi que du texte supplémentaire venant compléter la Vue d'ensemble du programme et budget. L'orateur a jugé particulièrement encourageants les efforts visant à introduire des niveaux de base et des points de repère là où cela était nécessaire, efforts qui ont permis de gagner le soutien d'autres participants lors de la dernière session du Conseil d'administration. Il s'est réjoui des assurances données par le Directeur général que le rapport sur l'exécution du programme pour 2006-07 contiendrait davantage de détails sur le programme par pays de promotion du travail décent. Le projet de programme et budget représente une amélioration sensible par rapport aux documents budgétaires précédents. L'orateur a néanmoins souhaité plus de clarté et de transparence pour ce qui a trait à certains aspects tels que le calcul du taux d'inflation, opération assez complexe, ou l'ajustement au taux de change. Ces derniers

avaient récemment conduit à l'adoption d'un budget sensiblement supérieur au moment de la présentation finale à la Conférence pour un vote formel. Lors de la session de mars du Conseil d'administration, le Royaume-Uni a indiqué qu'il ne pouvait pas accepter le budget proposé. Sa position n'a pas changé. L'intervenant a accueilli avec satisfaction la réduction proposée de 3 millions de dollars des Etats-Unis, mais a espéré que d'autres réductions suivraient, comme nombre d'autres gouvernements. Les gains d'efficacité sont la norme pour les grandes organisations, et l'OIT ne devrait pas échapper à cette règle indépendamment du soutien du Royaume-Uni à son mandat. L'orateur a exprimé l'espoir que l'on parviendra à un consensus.

43. La représentante du gouvernement de la Tunisie a indiqué que son pays souscrit aux Propositions de programme et de budget pour 2008-09, propositions dont l'oratrice a par ailleurs souligné la clarté et la cohérence. Son pays soutient la promotion de l'Agenda du travail décent, qui rassemble les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation, et reconnaît la nécessité d'intégrer les objectifs du travail décent dans les stratégies nationales afin de lutter contre les différentes formes de discrimination et de contribuer à l'éradication de la pauvreté. Il est certain que les objectifs stratégiques de l'OIT – qu'il s'agisse, entre autres, de relever les défis de la mondialisation, de créer des emplois pour tous, de garantir l'égalité dans le travail et la justice sociale ou de promouvoir le dialogue social – sont au cœur de la problématique de développement de la majorité des Etats Membres. La Tunisie a, quant à elle, intégré ces objectifs dans sa politique de développement et s'attache à les concrétiser avec le soutien de toutes les parties avec, à leur tête, les partenaires sociaux.
44. La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a exprimé son soutien au programme et budget et rendu hommage à l'OIT pour avoir renforcé la gestion axée sur les résultats et fait d'importants choix pour établir les priorités de ses activités. Le CSBO constitue une initiative intéressante, et elle ne doute pas que les fonds seront gérés avec transparence et rigueur. Il est important de doter l'Organisation des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat; par ailleurs, l'oratrice a indiqué attendre avec intérêt les résultats de l'examen de la structure extérieure et les travaux de la Commission sur le renforcement des capacités de l'OIT.
45. Le représentant du gouvernement du Canada a salué les efforts déployés par l'OIT pour répondre aux préoccupations mises en relief par le groupe des PIEM dans certains domaines tels que l'amélioration des données de base, et a observé que les initiatives allaient dans la bonne direction. Il a néanmoins regretté que le budget total dépasse la croissance nominale zéro, norme fixée par son gouvernement pour l'ensemble des agences des Nations Unies. L'orateur a réitéré son souhait de parvenir à un consensus, mais les réductions insuffisantes dans le budget ordinaire ne lui ont pas permis de soutenir le programme et budget proposé.
46. Le représentant du gouvernement de la République de Corée a approuvé le programme et budget, tout en précisant que, comme sa délégation l'a déjà dit à la session de mars 2007 du Conseil d'administration, le projet de budget actuel représente un accroissement de 6,9 pour cent par rapport à la période biennale précédente, soit la plus forte hausse enregistrée depuis le budget de 1994-95; cette situation exerce une pression considérable sur les ressources des Etats Membres et la République de Corée ne fait pas exception. L'orateur a appelé l'OIT à consulter les Etats Membres individuellement pour voir où des réductions de coûts peuvent encore être faites.
47. Le représentant du gouvernement de l'Irlande a souscrit à la déclaration des PIEM concernant l'absence de lien entre le projet de programme et budget et la question de la rénovation du bâtiment du siège. Il s'est félicité toutefois de l'issue positive des discussions de mars 2007 concernant le projet de programme et budget et a soutenu les propositions pour 2008-09.

-
48. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a déclaré que son gouvernement partageait les priorités recensées par le Directeur général et a insisté sur la nécessité d'établir des liens de coopération étroits entre l'OIT et le système des Nations Unies pour renforcer l'impact de l'assistance dans les pays bénéficiaires; il se félicite donc du renforcement de la coopération entre l'OIT et le PNUD. Le format actuel du programme et budget rend difficiles les comparaisons avec les budgets précédents. L'absence d'indicateurs de base continue à poser problème, et il n'est pas possible de mesurer l'efficacité de la stratégie des ressources humaines. En effet, le budget n'est toujours pas un outil de planification stratégique, alors que tel est son rôle de base. La stratégie de la période biennale à venir prévoit des économies insignifiantes dans un contexte d'accroissement des coûts. L'orateur a exhorté les Etats Membres à établir les priorités des activités de l'Organisation et à déterminer quelles sont celles qui sont devenues obsolètes. L'OIT devrait réaffecter certains fonds aux activités hautement prioritaires plutôt que d'accroître ses dépenses globalement.
49. Le représentant du gouvernement d'El Salvador a réitéré le soutien de son gouvernement au programme et budget proposé. Il a invité les Etats Membres à contribuer au CSBO sans imposer de conditions. Il s'est félicité de la participation de l'OIT à la fois à la réforme du système des Nations Unies et aux projets pilotes dans le cadre de la campagne «Unis dans l'action» et a encouragé le Bureau et l'a appuyé dans ses efforts visant à intégrer (mainstream) une culture du travail décent dans l'ensemble du système des Nations Unies.
50. Le représentant du gouvernement du Kenya a soutenu la création du CSBO mais s'est interrogé sur sa viabilité à long terme. Il s'est félicité de la proposition du Directeur général d'allouer plus de ressources aux régions pour renforcer les programmes par pays de promotion du travail décent, le soutien le plus large allant à l'Afrique. Cette décision est en cohérence avec l'immense soutien témoigné lors de la onzième Réunion régionale africaine de l'OIT d'avril 2007. L'orateur a souscrit aux propositions de programme et de budget.
51. Le représentant du gouvernement du Japon a réitéré le soutien de son gouvernement au mandat de l'OIT et à son Agenda du travail décent tout en reconnaissant la nécessité d'avoir une discipline financière. Une croissance nominale zéro est un outil efficace pour parvenir à des gains d'efficacité. En formulant l'espoir que l'OIT poursuivra les efforts promis de recherche d'économies dans les domaines de l'administration et de la gestion, l'orateur s'est dit disposé à ne pas s'opposer au programme et budget.
52. Le représentant du gouvernement de l'Espagne a souscrit aux propositions qui reflètent l'engagement de son pays envers le tripartisme, la promotion du travail décent et une mondialisation équitable. Il a également rappelé l'engagement de son gouvernement envers la réforme du système des Nations Unies et souscrit à la déclaration des PIEM concernant la question de la rénovation du bâtiment du siège.
53. M. Thurman, représentant adjoint du Secrétaire général, a répondu aux questions soulevées concernant le CSBO. L'objet de ce compte supplémentaire est de répondre aux priorités fixées dans les programmes par pays de promotion du travail décent lorsque les besoins recensés dans ces programmes sont supérieurs à ce que peut financer le budget ordinaire ou les ressources extrabudgétaires destinées à la coopération technique existantes. Sans ce compte, un certain nombre des activités attendues dans les programmes par pays de promotion du travail décent ne bénéficieraient pas d'un financement suffisant. Le Conseil d'administration fixera les priorités du CSBO à l'avance et examinera ensuite les résultats obtenus. Le CSBO répondra aux besoins et aux priorités des mandants au niveau des pays. Les donateurs pourront demander que leur contribution soit affectée en priorité à un objectif stratégique ou à une région donnée.

-
54. L'intervenant a conclu en soulignant que la feuille de route de la gestion axée sur les résultats de l'OIT fournit des échéances pour l'amélioration de la planification du travail du Bureau en 2007, 2008 et 2009. L'objectif du Bureau est d'utiliser systématiquement un outil de gestion visant à améliorer la capacité des gestionnaires à faire le meilleur usage possible des ressources en termes d'efficacité et d'efficience.
55. M^{me} O'Donovan, représentante du Secrétaire général, a expliqué que la suspension de la Commission des résolutions lors de la période biennale en cours avait été décidée lors de la Conférence de juin 2005. Il avait été convenu que les ressources ainsi économisées seraient utilisées pour la Conférence maritime qui a eu lieu en 2006. Cette mesure est temporaire et, dans sa réponse à la discussion de la session de mars 2007 du Conseil d'administration, le Directeur général a indiqué que des fonds seraient affectés pour qu'un mécanisme soit remis en place lors de la Conférence de 2008. Ce mécanisme sera peut-être différent de la formule précédente car le Bureau s'efforcera de trouver une solution plus rentable, mais la nécessité de disposer d'un tel forum a été reconnue. Des ressources ont donc été affectées à cet effet dans les propositions de programme et de budget.
56. L'oratrice a déclaré que le Bureau partage les préoccupations exprimées par les employeurs, les travailleurs et différents gouvernements quant à l'importance de la rénovation du bureau du siège. Il s'agit d'une question très importante pour l'Organisation et qui a été soulevée à plusieurs reprises au sein du Conseil d'administration. Comme le Directeur général l'a indiqué dans son intervention à l'ouverture de la Commission des finances, le Bureau examine très sérieusement le problème et il s'est engagé à trouver une solution. En attendant une solution globale, le Bureau a reçu du Conseil d'administration l'approbation d'aller de l'avant avec une première phase de rénovation comportant les travaux urgents qui ont été recensés dans une étude technique de grande ampleur achevée au cours de l'année dernière. Le Bureau est dans la dernière étape de sélection des entreprises qui accompliront ce travail. La question continuera à recevoir une attention prioritaire du Conseil d'administration.
57. Le Directeur général a répondu aux questions soulevées en rapport avec la réforme des Nations Unies. Il a indiqué que l'OIT était non seulement engagée dans la réforme, mais qu'en outre elle était en mesure d'apporter une contribution importante au processus de réforme des Nations Unies, du fait notamment de son mandat qui est celui de la dignité au travail, d'un ensemble de valeurs qui émanent de sa Constitution, de son identité tripartite unique, de l'Agenda du travail décent et sa fonction de conseil. Ces éléments constituent les contributions clés que l'OIT pourra apporter au processus de réforme.
58. Le Directeur général a invité les gouvernements à aider à appliquer aux autres organisations internationales la signification du tripartisme afin que celui-ci soit compris et respecté comme faisant partie de l'identité de l'OIT. On ne peut attendre d'autres organisations qu'elles prennent le tripartisme en considération de la même manière, car leur structure organique ne profite pas de la participation des travailleurs et des employeurs. Un autre élément essentiel de l'identité de l'OIT est l'action normative qui n'existe pas dans toutes les autres organisations internationales.
59. Le Directeur général a fait observer que l'Agenda du travail décent, auquel l'OIT travaille depuis sa création, n'est plus un agenda de l'OIT seulement mais qu'il est devenu un agenda global reconnu par de nombreux organismes multilatéraux. Les quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent guideront l'OIT dans ses discussions sur la réforme des Nations Unies au niveau des pays.
60. L'OIT fournit des orientations sur les politiques à mener. Elle met au point des normes et des lignes de conduite permettant la réalisation des quatre objectifs stratégiques. L'OIT n'est pas une organisation de développement, elle ne gère pas de projet d'infrastructures,

de prestations sanitaires ou d'éducation. Les orientations et conseils qu'elle fournit nécessitent des connaissances et des recherches, donc une ressource humaine, ce qui explique que 70 pour cent du budget de l'OIT soit consacré aux coûts de personnel.

61. Il y a longtemps que l'OIT répond aux demandes de ses mandants et elle est déjà sensible au principe de respect du contrôle national, principe que les Nations Unies et les donateurs ont maintenant adopté. L'OIT œuvre dans le contexte concret des homologues nationaux, régionaux et mondiaux avec lesquels elle travaille. Cette situation nécessite un certain niveau d'adaptabilité et de dialogue. Il n'y a pas de meilleure méthode que le dialogue pour résoudre les conflits et pour trouver des solutions stables et équilibrées; il y a longtemps que cette approche a fait ses preuves.
62. L'OIT appartient à la famille des Nations Unies et, si cela ne signifie pas que tous les Membres doivent tout faire de la même manière, l'OIT travaillera dans le contexte de cette famille. L'Organisation est très consciente de ce qu'elle apporte à la réforme des Nations Unies et, de ce point de vue, elle est bien en avance sur d'autres organisations dans sa contribution au processus de réforme du système des Nations Unies. Elle participe aux huit projets de pays pilotes des Nations Unies, et le Directeur général souligne qu'il a demandé aux membres de la haute direction de se rendre régulièrement et systématiquement dans les pays pilotes afin de voir comment les réformes fonctionnent sur le terrain.
63. Les gouvernements et les donateurs doivent indiquer plus précisément ce qu'ils attendent de la réforme des Nations Unies. Les gouvernements par exemple devraient se positionner clairement en ce qui concerne les institutions non résidentes. Aucune discussion approfondie sur la réforme des Nations Unies n'a encore eu lieu au niveau mondial ou au sein des Nations Unies. Les projets pilotes constitueront un indicateur important de ce qui fonctionne et de quelle manière, mais l'OIT ne pourra en fin de compte rechercher un objectif du type «Unis dans l'action» que les gouvernements ne soutiendraient pas.
64. Pour conclure, le Directeur général a indiqué que l'OIT abordait le processus de réforme des Nations Unies avec une position très claire. La structure de gouvernance tripartite de l'OIT doit être admise et reconnue, et toutes les organisations devraient travailler ensemble en respectant leur nature différente afin de parvenir à être «Unis dans l'action» au niveau national.
65. Le président a remercié le Directeur général de sa réponse. Certains Etats Membres ont soulevé des objections et émis des réserves, mais la majorité d'entre eux ont soutenu les propositions. Le président a conclu que la commission était prête à adopter le programme et budget pour 2008-09.

Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2008-09 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

66. La commission était saisie du document C.F./D.3 récapitulant les données financières des Propositions de programme et de budget pour 2008-09 et comportant un projet de résolution destiné à être soumis à la Conférence. Suite à la décision de suivre la recommandation du Conseil d'administration au sujet du programme et budget, le Bureau a exécuté les contrats de change à terme pour les sommes en dollars des Etats-Unis dont l'Organisation aura besoin pour la période biennale de 2008-09. Les montants corrects à insérer dans la résolution officielle sont les suivants:

Budget de dépenses	641 730 000
Budget des recettes	641 730 000
Taux de change budgétaire	1,23
Equivalence du budget total en francs suisses	789 327 900

67. Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué que le document C.F./D.3 montre le budget final des dépenses et des recettes à la suite de l'achat de contrats à terme pour couvrir les besoins en dollars des Etats-Unis. Du fait de ces contrats, les montants mis en recouvrement auprès des Etats Membres sont maintenant protégés contre toute fluctuation des taux de change au cours de l'exercice 2008-09. Les différentiels d'intérêts entre le dollar des Etats-Unis et le franc suisse ont permis d'obtenir une prime de taux de change d'environ 10,6 millions de francs suisses. Conformément au Règlement financier, cette prime sera restituée aux Etats Membres à la fin de la période biennale, une moitié étant redistribuée par le biais du système d'incitation pour encourager le prompt paiement des contributions et l'autre étant versée à tous les Etats Membres.
68. Le représentant du gouvernement de la Norvège a demandé si les Etats Membres qui n'avaient pas versé la totalité de leurs contributions recevraient également une part de la prime.
69. Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué que seuls les Etats Membres s'étant acquittés de la totalité de leurs contributions pour la période biennale recevraient leur part de la prime acquise au cours de cette période.
70. La représentante du gouvernement du Liban a demandé si le taux de change entre le franc suisse et le dollar des Etats-Unis évoluerait au cours de la deuxième année de la période biennale.
71. Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué que le taux de 1,25 franc suisse pour un dollar concernait l'exercice 2006-07. Le nouveau taux pour la période biennale 2008-09 est de 1,23 franc suisse pour un dollar, et il résulte d'une série de contrats d'achat à terme conclus plus tôt dans la journée. Le taux de 1,23 est valable pour les deux années de l'exercice 2008-09.
72. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Annexes

73. L'allocation du Directeur général concernant les Propositions de programme et de budget pour 2008-09 est annexée au présent rapport (annexe I).
74. Le projet de barème des contributions pour l'année 2008-09 est joint au présent rapport (annexe II).
75. Un tableau présentant un résumé du budget proposé des dépenses et des recettes pour 2008-09 est joint au présent rapport (annexe III) ainsi qu'un résumé du budget des dépenses proposé pour 2008-09 par ligne de crédit (annexe IV).

76. Un état des contributions dues par les Etats Membres pour 2008 est également joint au présent rapport (annexe V).

Genève, le 6 juin 2007.

(*Signé*) G. Kristinsson,
Président et rapporteur.

Résolutions soumises à la Conférence

Résolutions concernant la fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide que, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, la contribution du Monténégro au budget de l'OIT pour la période où il a été Membre de l'Organisation en 2006 et 2007 sera calculée sur la base d'un taux annuel de 0,001 pour cent et que, compte tenu de la période où le Monténégro aura été Membre de l'OIT, sa contribution pour 2006 et 2007 sera déduite de celle de l'ex-Serbie-et-Monténégro pour les années considérées.

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide que, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, la contribution du Brunéi Darussalam au budget de l'OIT pour la période où il aura été Membre de l'Organisation en 2007 sera calculée sur la base d'un taux annuel de 0,026 pour cent.

Résolution concernant le barème des contributions au budget pour l'exercice financier 2008-09

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, d'adopter le projet de barème pour les années 2008 et 2009 figurant à la colonne 3 de l'annexe III au présent document.

Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail:

- a) d'exprimer à M. Michel Gentot son appréciation pour les services qu'il a rendus aux travaux du Tribunal administratif au cours des quinze dernières années en tant que juge, vice-président et président du Tribunal;
- b) de renouveler le mandat de M. Agustín Gordillo (Argentine) et de M. Claude Rouiller (Suisse) pour une durée de trois ans;
- c) de nommer juge du Tribunal administratif, pour un mandat de trois ans, M. Patrick Frydman (France).

Résolution concernant le traitement du produit de la cession ou de la vente de terrains

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide que, par dérogation à l'article 11.1 du Règlement financier, le produit net de toute cession ou vente de terrains situés à Genève (Suisse) et du bail s'y rapportant sera crédité au Fonds pour le bâtiment et le logement.

Résolution concernant l'adoption du programme et du budget pour 2008-09 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Aux termes du Règlement financier, approuve, pour le 71^e exercice prenant fin le 31 décembre 2009, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail, s'élevant à 641 730 000 dollars des Etats-Unis, et le budget des recettes s'élevant à 641 730 000 dollars des Etats-Unis, soit, au taux de change budgétaire de 1,23 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, à une somme de 789 327 900 francs suisses, et décide que le budget des recettes, libellé en francs suisses, sera réparti entre les Etats Membres, conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Annexe I

Conférence internationale du Travail – 96^e session

Allocution de M. Juan Somavia, Directeur général, à la Commission des finances des représentants gouvernementaux sur les Propositions de programme et de budget pour 2008-09 – 31 mai 2007

M. Kristinsson,

Mesdames et Messieurs les délégués, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Vous êtes saisis de la recommandation du Conseil d'administration du BIT invitant la Conférence internationale du Travail à adopter le programme et budget pour la période biennale 2008-09, le montant total des dépenses étant fixé provisoirement à 635 millions de dollars des Etats-Unis.

Cette recommandation est le résultat de l'examen préliminaire qui a été effectué en novembre 2006 et du débat de fond minutieux qui a eu lieu au sein du Conseil d'administration en mars dernier.

Permettez-moi de remercier Monsieur le ministre Mdladlana, Président du Conseil d'administration du BIT et de sa Commission du programme, du budget et de l'administration. C'est sa détermination et son dévouement qui nous ont servi de guide au cours des échanges riches et fructueux qui ont débouché sur la décision très claire qui vous est proposée.

Ma gratitude va aux porte-parole des employeurs, M. Barde, et des travailleurs, M. Blondel, qui ont tous les deux fourni une illustration des plus convaincantes de la valeur du dialogue tripartite. C'est avec beaucoup d'intérêt que je prendrai connaissance des observations qu'ils vont formuler aujourd'hui dans le cadre de votre débat.

Je tiens à témoigner ma profonde reconnaissance aux nombreux gouvernements de toutes les régions qui se sont employés à enrichir le débat de leurs nombreuses et précieuses suggestions.

Le débat du Conseil d'administration a permis, une fois de plus, de dégager un très net consensus sur les quatre piliers de la stratégie de l'OIT relative au travail décent – les droits, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social –, que nous avons approuvée en 1999, en même temps que l'introduction de la budgétisation stratégique.

Une fois encore, il est évident que les mandats de l'OIT considèrent le travail décent comme le pivot des stratégies visant à assurer un progrès économique et social durable, à éradiquer la pauvreté et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à renforcer la dimension sociale de la mondialisation.

Le Bureau a été encouragé à poursuivre le renforcement des programmes par pays de promotion du travail décent en tant que principal dispositif dont dispose l'Organisation pour soutenir les priorités des mandats et participer aux programmes communs par pays des Nations Unies.

L'OIT devrait s'engager activement avec les institutions régionales et mondiales pour contribuer à la mise en œuvre, jusqu'à l'horizon 2015, de l'Agenda du travail décent, tel que déterminé par les réunions régionales de l'OIT, notamment celle qui s'est tenue très récemment en Afrique, et, quelque temps auparavant, dans la région Asie et Pacifique, dans les Amériques, en Europe et en Asie centrale.

Je tiens à souligner l'importance de ces réunions. Chacune d'entre elles était axée sur les besoins et les priorités des régions, et s'est attachée à développer et à approfondir les axes programmatiques fixés par le Conseil d'administration et la Conférence. Elles sont, de ce fait, devenues un précieux outil pour l'orientation de nos activités régionales.

Le débat autour du programme et budget s'est cristallisé autour de quatre principales questions que je vais traiter successivement.

La première concerne le niveau du budget ordinaire.

De nombreux gouvernements, ainsi que le groupe des travailleurs, ont préconisé de donner davantage de moyens à l'Organisation en augmentant le niveau de ses ressources. Ils ont fait observer que le budget de l'OIT a décliné en termes réels au cours des trente dernières années, alors que le nombre d'Etats Membres, les besoins et les opportunités ont, quant à eux, augmenté.

Selon eux, le budget de l'OIT ne reflète ni l'importance politique que les Etats Membres attachent à l'Agenda du travail décent ni l'appui considérable dont il a bénéficié au niveau mondial.

Pour d'autres, le niveau approprié est celui de la croissance nominale zéro. Plusieurs gouvernements ont évoqué les importantes difficultés financières qui les retiennent d'être favorables à une croissance réelle du budget de l'OIT. Au terme du débat, un accord général sur la proposition que vous devez examiner a pu être établi, qui tient compte des réserves qui ont été émises.

Comme vous le savez, un nouveau barème des contributions va être appliqué en 2008, conformément à la décision prise par les gouvernements à l'Assemblée générale des Nations Unies, après examen approfondi de tous les éléments pertinents. De ce fait, les contributions de certains d'entre vous vont augmenter, tandis que d'autres vont diminuer. Pour la plupart des Etats Membres, il n'y aura aucun changement.

La préoccupation des pays dont la contribution va augmenter est tout à fait compréhensible. Cependant, vous conviendrez qu'il s'agit là d'une situation qui sort largement du cadre de notre présent débat.

Un aspect est ressorti clairement. La plupart des participants de tous les groupes ont signalé un certain nombre de domaines dans lesquels ils attendent de l'Organisation davantage d'activités, davantage de directives, davantage de coopération technique. Nous sommes confrontés quotidiennement à cette attente dans les pays. Les demandes pour nos services excèdent systématiquement, et toujours plus, les ressources disponibles.

C'est ce qui m'a incité à proposer au Conseil d'administration un débat sur le rôle actuel de l'OIT et sur le budget ordinaire dont elle doit disposer, débat qui se déroulera toutefois hors du cadre de la procédure d'approbation du budget. J'attends avec impatience la tenue de ce débat qui devrait nous permettre de dégager une perspective à moyen terme pour le budget ordinaire de l'OIT.

C'est un fait que l'Agenda du travail décent est devenu un agenda mondial. L'institution a acquis une plus grande réceptivité auprès des décideurs multilatéraux.

Ce processus trouve tout particulièrement son expression dans la «panoplie» élaborée par le BIT pour intégrer l'emploi et le travail décent, récemment approuvée par les chefs de secrétariat d'autres organisations internationales, à l'occasion de la réunion du Conseil des chefs de secrétariat présidée par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Elaboré en coopération avec toutes les organisations concernées, il s'agit d'un instrument que chaque organisation utilisera pour évaluer ses propres politiques en lien avec les résultats obtenus dans les domaines de l'emploi et du travail décent. En tant qu'outil de cohérence des politiques, c'est une innovation radicale et une importante contribution à la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies visant le principe de l'unité d'action.

A cet égard, permettez-moi de vous apprendre que tant l'Assemblée de l'Union interparlementaire que la session plénière du Parlement européen ont adopté, en mai de cette année, des résolutions à l'appui de l'Agenda du travail décent.

Les ministres du travail du G8 aussi ont réitéré leur soutien aux stratégies visant à promouvoir le travail décent – notamment en rapport avec la protection sociale – pour donner effet, dans la pratique, à une dimension sociale de la mondialisation.

La deuxième grande question concerne la provision pour augmentation des coûts.

Dans ce montant global du budget approuvé par le Conseil d'administration, il y a une provision pour augmentation des coûts. Cette provision vise à compenser les augmentations des prix des biens et des services acquis par le BIT dans les différents pays où il opère. Ceci inclut les frais de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. Cette disposition permet de faire en sorte que les dépenses du programme conservent leur valeur en termes réels. Elle s'élève à 11 millions de dollars des Etats-Unis.

A cela il faut ajouter la principale composante des augmentations de coûts (73 pour cent, en fait) s'élevant à 30 millions de dollars des Etats-Unis: je veux parler des dépenses afférentes au personnel.

Comme vous le savez, nous appartenons au système commun des Nations Unies, ce qui fait que nous sommes tenus d'appliquer les décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que celles de la Commission de la fonction publique internationale. Ces décisions échappent au contrôle de l'OIT, et elles s'appliquent aux personnels de la catégorie des services organiques et des services généraux, y compris aux personnels des différents lieux d'affectation.

Le montant total des provisions pour augmentation des coûts s'élève à 40,9 millions de dollars des Etats-Unis. C'est 3 millions de dollars de moins que ma proposition initiale, après des ajustements opérés en mars 2007, à la suite du débat au sein du Conseil d'administration. L'augmentation des coûts est équivalente à 6,9 pour cent du budget. L'accroissement lié à nos propres dépenses de fonctionnement, sans tenir compte des augmentations de dépenses de personnel liées au mandat, ne représente que 1,9 pour cent du budget.

Lorsque nous débattons du budget d'une organisation internationale, j'ai bien conscience d'aborder le terrain de la fiscalité et de parler de l'utilisation de l'argent des contribuables. Les ressources des gouvernements sont limitées, et nombreuses sont les utilisations possibles de celles-ci. Vous êtes également nombreux à devoir justifier, auprès de votre gouvernement, de l'affectation des fonds dans le budget de l'OIT.

Le fait que nous ayons ici une recommandation en faveur d'un budget à croissance réelle zéro n'altérera en rien ma détermination à améliorer l'efficacité et l'efficacé au sein du Bureau. Par respect pour les contribuables de vos pays, et conformément à mon engagement à mieux servir les mandants, je continuerai moi-même, avec l'ensemble de mes hauts responsables, à utiliser les ressources avec toute la prudence requise, et dans un souci de rentabilité.

Mon troisième point porte sur la discussion du Conseil d'administration sur les propositions de programme pour 2008-09.

Cette discussion a débouché sur de nombreuses suggestions utiles. L'annexe 3 du Rapport II, dont vous êtes saisis, détaille les seize modifications qui ont été introduites à la suite de ces suggestions.

Dans le cadre de nos activités systématiques d'évaluation et de renforcement de nos méthodes de travail, le Conseil d'administration nous a donné des recommandations extrêmement utiles; parmi celles-ci, des conseils sur les méthodes d'évaluation des performances, en particulier des méthodes pour élaborer des indicateurs qualitatifs, améliorer la présentation des rapports, et mieux partager les connaissances de l'OIT avec le public. Conformément à la demande du Conseil d'administration, le Bureau présentera des propositions en novembre prochain.

Plusieurs propositions ont trait à la gestion axée sur les résultats. Nous continuerons à mettre l'accent sur la responsabilité par rapport aux résultats au sein du Bureau; nous perfectionnerons la programmation conjointe, et nous procéderons à une planification du travail adaptée aux changements intervenus sur les marchés du travail et dans les politiques publiques.

Une importante tâche consistera à entreprendre – comme convenu par le Conseil d'administration – un examen détaillé de l'organisation et des fonctions de la structure de l'OIT sur le terrain. Une séance d'information informelle sera organisée à la présente session de la Conférence pour tenir les Membres informés en la matière.

Comme cela est indiqué dans le tableau B du Rapport II, plus de 11,5 millions de dollars du budget ordinaire proposé ont été réaffectés à des postes hautement prioritaires. Ceci impliquera des économies à réaliser et une réaffectation des ressources vers les activités techniques, dans les limites d'un niveau de ressources constant et en conformité avec l'accord sur les quatre objectifs stratégiques.

Les ressources pour les régions ont augmenté de plus de 4 millions de dollars des Etats-Unis. Elles suivent une tendance constante de mes dernières propositions de budget. Depuis 1999, les ressources destinées aux régions ont augmenté de 8 pour cent en termes réels.

Un budget de 2,5 millions de dollars a été présenté pour soutenir la réforme du système des Nations Unies et les programmes interinstitutions.

Les ressources affectées au contrôle et à l'évaluation ont été augmentées de 1,5 million de dollars.

Les ressources du Fonds pour le bâtiment et le logement ont été nettement accrues (de 1,8 million de dollars).

En même temps, des économies importantes (de 6 millions de dollars environ) seront réalisées au titre des services de management et d'appui et d'autres services grâce à une utilisation plus rationnelle du personnel et des nouvelles technologies. Des économies seront faites également au titre des voyages et des réunions. La recherche d'une plus grande efficacité dans les méthodes de travail, en particulier grâce à IRIS, se poursuivra. Cela permettra au BIT de mieux utiliser son personnel d'appui, tant au siège que dans les régions.

Conjugués à la stratégie en matière de ressources humaines, à la stratégie en matière de technologies de l'information et à la politique et stratégie d'évaluation approuvées par le Conseil d'administration, ces efforts renforceront l'efficacité et l'efficience du Bureau.

Comme vous le savez, nous avons tous à cœur de trouver une solution viable au problème du financement des gros travaux de rénovation du bâtiment du siège de l'OIT, en usage depuis trente-trois ans. Je ne parle pas des frais d'entretien normaux que nous assumons régulièrement et que nous continuerons d'assumer, mais du gros investissement nécessaire pour moderniser le bâtiment afin de le rendre conforme aux normes actuelles d'environnement et d'efficacité énergétique et assurer sa viabilité future.

Cela, vous ne l'ignorez pas, dépend en partie de la conclusion d'un accord mutuellement acceptable avec le pays hôte, la Suisse, pour aider à financer cet investissement. En ce qui concerne la décision prise en mars par le Conseil d'administration, le Bureau s'attache à réunir toutes les informations nécessaires avec l'aide d'experts indépendants. Il réunit aussi des informations sur les accords financiers passés avec les pays hôtes pour la rénovation des bâtiments des Nations Unies situés dans différents pays. J'espère être en mesure de trouver un accord mutuellement acceptable.

En quatrième lieu, je tiens à souligner l'importance de la décision du Conseil d'administration d'appuyer la création d'un compte supplémentaire du budget ordinaire.

Le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) offre une nouvelle modalité de financement fondée sur des contributions volontaires à des programmes, thèmes ou régions plutôt qu'à des projets particuliers.

Le CSBO est étroitement lié au programme du budget ordinaire en ce sens que les priorités pour son utilisation sont les mêmes que celles fixées par le Conseil d'administration dans le programme et budget. Le rôle du Conseil d'administration est donc renforcé tant pour ce qui est de la définition des priorités que de l'examen des dépenses.

Les contributions au CSBO financeront l'appui technique du BIT dans les régions. Ces fonds répondront aux critères de l'aide au développement. Le CSBO ouvre aussi de nouvelles perspectives pour la coopération Sud-Sud.

Le CSBO est, d'un point de vue comptable, géré séparément du budget ordinaire, mais il fait partie intégrante du programme et budget pour 2008-09.

Les mêmes procédures de contrôle, d'audit, d'établissement de rapports et d'évaluation s'appliqueront aux activités financées par le CSBO. Ce compte simplifiera les procédures administratives et réduira le coût des opérations.

Nous avons tenu de nombreuses consultations avec les groupes du Conseil d'administration avant la décision prise en mars de créer le CSBO. Nous avons depuis poursuivi le dialogue avec d'éventuels gouvernements donateurs.

Pour l'information de tous les mandants et pour préparer les membres gouvernementaux de la Commission des finances à ce sujet nouveau, un document contenant les questions fréquemment posées au sujet du CSBO est maintenant disponible sur le site Web de l'OIT. Il a été soumis en mars au Conseil d'administration. Un dossier d'information est à votre disposition dans cette salle.

J'espère que les nombreux gouvernements qui sont en mesure de contribuer au compte supplémentaire accorderont une attention particulière à ce nouveau moyen.

Je dois dire que l'esprit qui a dominé la discussion en mars dernier est très stimulant. Il repose sur le respect, la transparence et la patience dans le dialogue. Telle est la méthode de l'OIT et là

réside sa valeur. Nous pouvons ainsi progresser avec assurance et stabilité dans la direction voulue par la grande majorité de nos mandants.

L'OIT n'aurait pas pu bénéficier de l'appui national et international qu'elle a reçu ces dernières années sans le solide consensus que nous avons édifié ensemble, avec vous, avec le Conseil d'administration, avec les mandants de cette Organisation. Permettez-moi de vous remercier une fois encore de votre soutien.

J'ai le plaisir de présenter ce budget à la Commission des finances avec la pleine conviction que les propositions de programme et de budget dans leur ensemble nous permettront, en œuvrant de concert, de produire les résultats attendus par nos mandants dans les limites des ressources disponibles.

En conclusion, je dirai qu'un budget ne se résume pas à des chiffres et qu'un programme ne se résume pas à une série de résultats et d'indicateurs. Les deux éléments sont nécessaires pour qu'une organisation tienne debout. Mais ce ne sont que des instruments qui servent des objectifs plus élevés. Ils nous permettent de mettre en œuvre les valeurs partagées de notre Constitution, clé de voûte de notre mission commune.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe II

Barème des contributions

Etats	OIT Barème pour 2007 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2007-2009 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2008-09 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les cols. 3 et 1 Colonne 4 %
1 Afghanistan	0,002	0,001	0,001	(0,001)
2 Afrique du Sud	0,292	0,290	0,290	(0,002)
3 Albanie	0,005	0,006	0,006	0,001
4 Algérie	0,076	0,085	0,085	0,009
5 Allemagne	8,670	8,577	8,581	(0,089)
6 Angola	0,001	0,003	0,003	0,002
7 Antigua-et-Barbuda	0,003	0,002	0,002	(0,001)
8 Arabie saoudite	0,714	0,748	0,748	0,034
9 Argentine	0,957	0,325	0,325	(0,632)
10 Arménie	0,002	0,002	0,002	-
11 Australie	1,593	1,787	1,788	0,195
12 Autriche	0,860	0,887	0,888	0,028
13 Azerbaïdjan	0,005	0,005	0,005	-
14 Bahamas	0,013	0,016	0,016	0,003
15 Bahreïn	0,030	0,033	0,033	0,003
16 Bangladesh	0,010	0,010	0,010	-
17 Barbade	0,010	0,009	0,009	(0,001)
18 Bélarus	0,018	0,020	0,020	0,002
19 Belgique	1,070	1,102	1,103	0,033
20 Belize	0,001	0,001	0,001	-
21 Bénin	0,002	0,001	0,001	(0,001)
22 Bolivie	0,009	0,006	0,006	(0,003)
23 Bosnie-Herzégovine	0,003	0,006	0,006	0,003
24 Botswana	0,012	0,014	0,014	0,002
25 Brésil	1,524	0,876	0,877	(0,647)
26 Brunéi Darussalam	-	0,026	0,026	0,026
27 Bulgarie	0,017	0,020	0,020	0,003
28 Burkina Faso	0,002	0,002	0,002	-
29 Burundi	0,001	0,001	0,001	-
30 Cambodge	0,002	0,001	0,001	(0,001)
31 Cameroun	0,008	0,009	0,009	0,001
32 Canada	2,816	2,977	2,979	0,163
33 Cap-Vert	0,001	0,001	0,001	-
34 Chili	0,223	0,161	0,161	(0,062)
35 Chine	2,055	2,667	2,668	0,613
36 Chypre	0,039	0,044	0,044	0,005
37 Colombie	0,155	0,105	0,105	(0,050)
38 Comores	0,001	0,001	0,001	-
39 Congo	0,001	0,001	0,001	-
40 Corée, République de	1,797	2,173	2,174	0,377
41 Costa Rica	0,030	0,032	0,032	0,002
42 Côte d'Ivoire	0,010	0,009	0,009	(0,001)
43 Croatie	0,037	0,050	0,050	0,013
44 Cuba	0,043	0,054	0,054	0,011
45 Danemark	0,719	0,739	0,739	0,020
46 Djibouti	0,001	0,001	0,001	-
47 Dominique	0,001	0,001	0,001	-

Etats	OIT Barème pour 2007 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2007-2009 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2008-09 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les cols. 3 et 1 Colonne 4 %
48 Egypte	0,120	0,088	0,088	(0,032)
49 El Salvador	0,022	0,020	0,020	(0,002)
50 Emirats arabes unis	0,235	0,302	0,302	0,067
51 Equateur	0,019	0,021	0,021	0,002
52 Erythrée	0,001	0,001	0,001	-
53 Espagne	2,523	2,968	2,970	0,447
54 Estonie	0,012	0,016	0,016	0,004
55 Etats-Unis	22,000	22,000	22,000	-
56 Ethiopie	0,004	0,003	0,003	(0,001)
57 Ex-République yougoslave de Macédoine	0,006	0,005	0,005	(0,001)
58 Fidji (les)	0,004	0,003	0,003	(0,001)
59 Finlande	0,533	0,564	0,564	0,031
60 France	6,036	6,301	6,304	0,268
61 Gabon	0,009	0,008	0,008	(0,001)
62 Gambie	0,001	0,001	0,001	-
63 Géorgie	0,003	0,003	0,003	-
64 Ghana	0,004	0,004	0,004	-
65 Grèce	0,530	0,596	0,596	0,066
66 Grenade	0,001	0,001	0,001	-
67 Guatemala	0,030	0,032	0,032	0,002
68 Guinée	0,003	0,001	0,001	(0,002)
69 Guinée équatoriale	0,002	0,002	0,002	-
70 Guinée-Bissau	0,001	0,001	0,001	-
71 Guyana	0,001	0,001	0,001	-
72 Haïti	0,003	0,002	0,002	(0,001)
73 Honduras	0,005	0,005	0,005	-
74 Hongrie	0,126	0,244	0,244	0,118
75 Iles Salomon	0,001	0,001	0,001	-
76 Inde	0,421	0,450	0,450	0,029
77 Indonésie	0,142	0,161	0,161	0,019
78 Iran, République islamique d'	0,157	0,180	0,180	0,023
79 Iraq	0,016	0,015	0,015	(0,001)
80 Irlande	0,350	0,445	0,445	0,095
81 Islande	0,034	0,037	0,037	0,003
82 Israël	0,467	0,419	0,419	(0,048)
83 Italie	4,890	5,079	5,081	0,191
84 Jamahiriya arabe libyenne	0,132	0,062	0,062	(0,070)
85 Jamaïque	0,008	0,010	0,010	0,002
86 Japon	19,485	16,624	16,632	(2,853)
87 Jordanie	0,011	0,012	0,012	0,001
88 Kazakhstan	0,025	0,029	0,029	0,004
89 Kenya	0,009	0,010	0,010	0,001
90 Kirghizistan	0,001	0,001	0,001	-
91 Kiribati	0,001	0,001	0,001	-
92 Koweït	0,162	0,182	0,182	0,020
93 Lesotho	0,001	0,001	0,001	-
94 Lettonie	0,015	0,018	0,018	0,003
95 Liban	0,024	0,034	0,034	0,010
96 Libéria	0,001	0,001	0,001	-
97 Lituanie	0,024	0,031	0,031	0,007
98 Luxembourg	0,077	0,085	0,085	0,008
99 Madagascar	0,003	0,002	0,002	(0,001)
100 Malaisie	0,203	0,190	0,190	(0,013)

Etats	OIT Barème pour 2007 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2007-2009 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2008-09 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les cols. 3 et 1 Colonne 4 %
101 Malawi	0,001	0,001	0,001	-
102 Mali	0,002	0,001	0,001	(0,001)
103 Malte	0,014	0,017	0,017	0,003
104 Maroc	0,047	0,042	0,042	(0,005)
105 Maurice	0,011	0,011	0,011	-
106 Mauritanie	0,001	0,001	0,001	-
107 Mexique	1,885	2,257	2,258	0,373
108 Moldova, République de	0,001	0,001	0,001	-
109 Mongolie	0,001	0,001	0,001	-
110 Monténégro (le)	-	0,001	0,001	0,001
111 Mozambique	0,001	0,001	0,001	-
112 Myanmar	0,010	0,005	0,005	(0,005)
113 Namibie	0,006	0,006	0,006	-
114 Népal	0,004	0,003	0,003	(0,001)
115 Nicaragua	0,001	0,002	0,002	0,001
116 Niger	0,001	0,001	0,001	-
117 Nigéria	0,042	0,048	0,048	0,006
118 Norvège	0,680	0,782	0,783	0,103
119 Nouvelle-Zélande	0,221	0,256	0,256	0,035
120 Oman	0,070	0,073	0,073	0,003
121 Ouganda	0,006	0,003	0,003	(0,003)
122 Ouzbékistan	0,014	0,008	0,008	(0,006)
123 Pakistan	0,055	0,059	0,059	0,004
124 Panama	0,019	0,023	0,023	0,004
125 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,003	0,002	0,002	(0,001)
126 Paraguay	0,012	0,005	0,005	(0,007)
127 Pays-Bas	1,691	1,873	1,874	0,183
128 Pérou	0,092	0,078	0,078	(0,014)
129 Philippines	0,095	0,078	0,078	(0,017)
130 Pologne	0,461	0,501	0,501	0,040
131 Portugal	0,470	0,527	0,527	0,057
132 Qatar	0,064	0,085	0,085	0,021
133 République arabe syrienne	0,038	0,016	0,016	(0,022)
134 République centrafricaine	0,001	0,001	0,001	-
135 République démocratique du Congo	0,003	0,003	0,003	-
136 République démocratique pop. lao	0,001	0,001	0,001	-
137 République dominicaine	0,035	0,024	0,024	(0,011)
138 République tchèque	0,183	0,281	0,281	0,098
139 Roumanie	0,060	0,070	0,070	0,010
140 Royaume-Uni	6,133	6,642	6,645	0,512
141 Russie, Fédération de	1,101	1,200	1,201	0,100
142 Rwanda	0,001	0,001	0,001	-
143 Sainte-Lucie	0,002	0,001	0,001	(0,001)
144 Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	0,001	-
145 Saint-Marin	0,003	0,003	0,003	-
146 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	0,001	-
147 Samoa	0,001	0,001	0,001	-
148 Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	0,001	-
149 Sénégal	0,005	0,004	0,004	(0,001)
150 Serbie (la)	0,019	0,021	0,021	0,002
151 Seychelles	0,002	0,002	0,002	-
152 Sierra Leone	0,001	0,001	0,001	-
153 Singapour	0,388	0,347	0,347	(0,041)

Etats	OIT Barème pour 2007 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2007-2009 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2008-09 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les cols. 3 et 1 Colonne 4 %
154 Slovaquie	0,051	0,063	0,063	0,012
155 Slovénie	0,082	0,096	0,096	0,014
156 Somalie	0,001	0,001	0,001	-
157 Soudan	0,008	0,010	0,010	0,002
158 Sri Lanka	0,017	0,016	0,016	(0,001)
159 Suède	0,999	1,071	1,072	0,073
160 Suisse	1,198	1,216	1,217	0,019
161 Suriname	0,001	0,001	0,001	-
162 Swaziland	0,002	0,002	0,002	-
163 Tadjikistan	0,001	0,001	0,001	-
164 Tanzanie, République-Unie de	0,006	0,006	0,006	-
165 Tchad	0,001	0,001	0,001	-
166 Thaïlande	0,209	0,186	0,186	(0,023)
167 Timor-Leste, Rép.démocratique du	0,001	0,001	0,001	-
168 Togo	0,001	0,001	0,001	-
169 Trinité-et-Tobago	0,022	0,027	0,027	0,005
170 Tunisie	0,032	0,031	0,031	(0,001)
171 Turkménistan	0,005	0,006	0,006	0,001
172 Turquie	0,372	0,381	0,381	0,009
173 Ukraine	0,039	0,045	0,045	0,006
174 Uruguay	0,048	0,027	0,027	(0,021)
175 Vanuatu	0,001	0,001	0,001	-
176 Venezuela, Rép. bolivarienne du	0,171	0,200	0,200	0,029
177 Viet Nam	0,021	0,024	0,024	0,003
178 Yémen	0,006	0,007	0,007	0,001
179 Zambie	0,002	0,001	0,001	(0,001)
180 Zimbabwe	0,007	0,008	0,008	0,001
	100,000	99,964	100,000	0,000

Annexe III

Résumé du budget proposé des dépenses et des recettes pour 2008-09

	Dépenses			Recettes			
	Budget 2006-07	Prévisions 2008-09		Budget 2006-07		Prévisions 2008-09	
	en \$ E.-U.	en \$ E.-U.		en \$ E.-U.	en FS	en \$ E.-U.	en FS
Partie I Budget courant	587 253 275	634 163 177	Contributions des Etats Membres	594 310 000	742 887 500	641 730 000	789 327 900
Partie II Dépenses imprévues	875 000	875 000					
Partie III Fonds de roulement	-	-					
Partie IV Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	6 181 725	6 691 823					
BUDGET EFFECTIF DE FONCTIONNEMENT	594 310 000	641 730 000		594 310 000	742 887 500	641 730 000	789 327 900

Annexe IV

Budget des dépenses proposé, par ligne de crédit (en dollars des Etats-Unis)

Caégorie	Budget 2006-07 (en dollars)	Prévisions 2008-09 (en dollars constants de 2006-07)	Prévisions 2008-09 (recalculées 1,25 à 1,23)
PARTIE I. BUDGET COURANT			
A. Organes directeurs	67 267 536	66 605 150	72 108 983
B. Objectifs stratégiques	440 269 427	441 186 202	475 936 861
Normes et principes et droit fondamentaux au travail	86 720 534	86 790 380	93 487 317
Emploi	132 407 036	135 313 887	146 336 447
Protection sociale	94 948 117	89 906 565	96 920 016
Dialogue social	126 193 740	129 175 370	139 193 081
C. Services de management	53 060 855	52 396 466	56 142 932
D. Autres provisions budgétaires	31 708 184	31 837 184	35 402 984
Ajustement pour mouvements de personnel	-5 052 727	-5 052 727	-5 428 583
Total Partie I	587 253 275	586 972 275	634 163 177
PARTIE II. DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses imprévues	875 000	875 000	875 000
PARTIE III. FONDS DE ROULEMENT			
Fonds de roulement	—	—	—
Total Parties I-III	588 128 275	587 847 275	635 038 177
PARTIE IV. INVESTISSEMENTS INSTITUTIONNELS ET ELEMENTS EXTRAORDINAIRES			
Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	6 181 725	6 462 725	6 691 823
TOTAL Parties I-IV	594 310 000	594 310 000	641 730 000

Annexe V

BUDGET DES RECETTES POUR 2008-09
ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES PAR LES ETATS MEMBRES POUR 2008
(En francs suisses)

Etats Membres	Contributions fixées pour 2008		Crédit au titre de (1) :				Total des crédits	Contribution nette pour 2008
			2006 système d'incitation	2004-05 50% de la prime nette	Années antérieures			
					50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
%	Montant							
1 Afghanistan	0,001	3 947	20		-	-	20	3 927
2 Afrique du Sud	0,290	1 144 525	3 475		-	-	3 475	1 141 050
3 Albanie	0,006	23 680	58		-	161	219	23 461
4 Algérie	0,085	335 464	780		-	-	780	334 684
5 Allemagne	8,581	33 866 113	45 277		-	-	45 277	33 820 836
6 Angola	0,003	11 840	13		-	-	13	11 827
7 Antigua-et-Barbuda	0,002	7 893			-	-	-	7 893
8 Arabie saoudite	0,748	2 952 086	7 875	13 401	-	-	21 276	2 930 810
9 Argentine	0,325	1 282 658		22 225	3 669	-	25 894	1 256 764
10 Arménie	0,002	7 893	2		-	-	2	7 891
11 Australie	1,788	7 056 591	18 976		-	-	18 976	7 037 615
12 Autriche	0,888	3 504 616	10 193		-	-	10 193	3 494 423
13 Azerbaïdjan	0,005	19 733	4		-	-	4	19 729
14 Bahamas	0,016	63 146	154		-	-	154	62 992
15 Bahreïn	0,033	130 239	356		-	-	356	129 883
16 Bangladesh	0,010	39 466	117		-	-	117	39 349
17 Barbade	0,009	35 520	17		-	-	17	35 503
18 Bélarus	0,020	78 933	145		12 939	-	13 084	65 849
19 Belgique	1,103	4 353 143			-	-	-	4 353 143
20 Belize	0,001	3 947	13		-	-	13	3 934
21 Bénin	0,001	3 947		43	-	-	43	3 904
22 Bolivie	0,006	23 680		181	26	-	207	23 473
23 Bosnie-Herzégovine	0,006	23 680	11		-	-	11	23 669
24 Botswana	0,014	55 253	116		-	-	116	55 137
25 Brésil	0,877	3 461 203			7 129	-	7 129	3 454 074
26 Brunei Darussalam	0,026	102 612			-	-	-	102 612
27 Bulgarie	0,020	78 933	31		-	-	31	78 902
28 Burkina Faso	0,002	7 893	22		-	-	22	7 871
29 Burundi	0,001	3 947	2		3	-	5	3 942
30 Cambodge	0,001	3 947	3	43	-	-	46	3 901
31 Cameroun	0,009	35 520	96		-	-	96	35 424
32 Canada	2,979	11 757 039	33 535		-	-	33 535	11 723 504
33 Cap-Vert	0,001	3 947			-	-	-	3 947
34 Chili	0,161	635 409		4 598	-	-	4 598	630 811
35 Chine	2,668	10 529 634	3 121		-	-	3 121	10 526 513
36 Chypre	0,044	173 652	453		-	-	453	173 199
37 Colombie	0,105	414 397	1 535		-	-	1 535	412 862
38 Comores	0,001	3 947			-	-	-	3 947
39 Congo	0,001	3 947	10	21	3	-	34	3 913
40 Corée, République de	2,174	8 579 994		38 542	-	-	38 542	8 541 452
41 Costa Rica	0,032	126 292		522	-	-	522	125 770
42 Côte d'Ivoire	0,009	35 520			-	-	-	35 520
43 Croatie	0,050	197 332	12	798	-	-	810	196 522
44 Cuba	0,054	213 118	42		-	-	42	213 076
45 Danemark	0,739	2 916 566	8 231		-	-	8 231	2 908 335
46 Djibouti	0,001	3 947			-	-	-	3 947
47 Dominique	0,001	3 947			-	-	-	3 947
48 Egypte	0,088	347 304	532		-	-	532	346 772
49 El Salvador	0,020	78 933			-	-	-	78 933
50 Emirats arabes unis	0,302	1 191 885			-	-	-	1 191 885
51 Equateur	0,021	82 879			-	-	-	82 879
52 Erythrée	0,001	3 947	12		-	-	12	3 935
53 Espagne	2,970	11 721 519	27 585		-	-	27 585	11 693 934
54 Estonie	0,016	63 146	144		-	-	144	63 002
55 Etats-Unis	22,000	86 826 069		468 338	-	-	468 338	86 357 731
56 Ethiopie	0,003	11 840	48		-	-	48	11 792
57 Ex-République yougoslave de Macédoine	0,005	19 733		128	-	-	128	19 605
58 Fidji (les)	0,003	11 840	47		-	-	47	11 793
59 Finlande	0,564	2 225 905	6 317		-	-	6 317	2 219 588
60 France	6,304	24 879 615	62 040		-	-	62 040	24 817 575
61 Gabon	0,008	31 573	2	245	-	-	247	31 326
62 Gambie	0,001	3 947			-	-	-	3 947
63 Géorgie	0,003	11 840			-	-	-	11 840
64 Ghana	0,004	15 786			-	-	-	15 786
65 Grèce	0,596	2 352 197		11 293	-	-	11 293	2 340 904
66 Grenade	0,001	3 947		21	-	-	21	3 926
67 Guatemala	0,032	126 292			-	-	-	126 292
68 Guinée	0,001	3 947			-	-	-	3 947
69 Guinée équatoriale	0,002	7 893		32	3	-	35	7 858
70 Guinée-Bissau	0,001	3 947			-	-	-	3 947

BUDGET DES RECETTES POUR 2008-09
ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES PAR LES ETATS MEMBRES POUR 2008
(En francs suisses)

Etats Membres	Contributions fixées pour 2008		Crédit au titre de (1) :				Total des crédits	Contribution nette pour 2008
			2006 système d'incitation	2004-05 50% de la prime nette	Années antérieures			
					50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
%	Montant							
71 Guyana	0,001	3 947	13		-	-	13	3 934
72 Haïti	0,002	7 893		53	-	-	53	7 840
73 Honduras	0,005	19 733			-	-	-	19 733
74 Hongrie	0,244	962 980	1 442		-	-	1 442	961 538
75 Iles Salomon	0,001	3 947			-	-	-	3 947
76 Inde	0,450	1 775 988	5 012		-	-	5 012	1 770 976
77 Indonésie	0,161	635 409	497		-	-	497	634 912
78 Iran, République islamique d'	0,180	710 395			808	-	808	709 587
79 Iraq	0,015	59 199			-	-	-	59 199
80 Irlande	0,445	1 756 254		6 812	-	-	6 812	1 749 442
81 Islande	0,037	146 026	402		-	-	402	145 624
82 Israël	0,419	1 653 642			1 326	-	1 326	1 652 316
83 Italie	5,081	20 052 875	518		-	-	518	20 052 357
84 Jamahiriya arabe libyenne	0,062	244 691			-	-	-	244 691
85 Jamaïque	0,010	39 466	20		-	-	20	39 446
86 Japon	16,632	65 640 508	37 677	411 957	-	-	449 634	65 190 874
87 Jordanie	0,012	47 360	117		-	-	117	47 243
88 Kazakhstan	0,029	114 452	293		-	-	293	114 159
89 Kenya	0,010	39 466	78		-	-	78	39 388
90 Kirghizistan	0,001	3 947			-	-	-	3 947
91 Kiribati	0,001	3 947			-	-	-	3 947
92 Koweït	0,182	718 288	1 757		-	-	1 757	716 531
93 Lesotho	0,001	3 947	13		-	-	13	3 934
94 Lettonie	0,018	71 039	180		720	-	900	70 139
95 Liban	0,034	134 186			-	-	-	134 186
96 Libéria	0,001	3 947	13	21	93	249	376	3 571
97 Lituanie	0,031	122 346	251	436	-	-	687	121 659
98 Luxembourg	0,085	335 464	906		-	-	906	334 558
99 Madagascar	0,002	7 893		64	-	-	64	7 829
100 Malaisie	0,190	749 861	2 032		-	-	2 032	747 829
101 Malawi	0,001	3 947	12	32	-	-	44	3 903
102 Mali	0,001	3 947	21		-	-	21	3 926
103 Malte	0,017	67 093	167		-	-	167	66 926
104 Maroc	0,042	165 759	49		-	-	49	165 710
105 Maurice	0,011	43 413	131		-	-	131	43 282
106 Mauritanie	0,001	3 947	12	21	-	-	33	3 914
107 Mexique	2,258	8 911 512			-	-	-	8 911 512
108 Moldova, République de	0,001	3 947	3		-	-	3	3 944
109 Mongolie	0,001	3 947	10		-	-	10	3 937
110 Monténégro (le)	0,001	3 947			-	-	-	3 947
111 Mozambique	0,001	3 947	10	21	-	-	31	3 916
112 Myanmar	0,005	19 733			-	-	-	19 733
113 Namibie	0,006	23 680	71		-	-	71	23 609
114 Népal	0,003	11 840	43		-	-	43	11 797
115 Nicaragua	0,002	7 893	11		-	-	11	7 882
116 Niger	0,001	3 947	7	21	-	-	28	3 919
117 Nigéria	0,048	189 439			-	-	-	189 439
118 Norvège	0,783	3 090 219	6 828		-	-	6 828	3 083 391
119 Nouvelle-Zélande	0,256	1 010 340	2 583		-	-	2 583	1 007 757
120 Oman	0,073	288 105	741		-	-	741	287 364
121 Ouganda	0,003	11 840			16	-	16	11 824
122 Ouzbékistan	0,008	31 573			-	-	-	31 573
123 Pakistan	0,059	232 852		1 224	-	-	1 224	231 628
124 Panama	0,023	90 773		394	-	-	394	90 379
125 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	7 893		96	-	-	96	7 797
126 Paraguay	0,005	19 733	112		-	-	112	19 621
127 Pays-Bas	1,874	7 396 002	18 692		-	-	18 692	7 377 310
128 Pérou	0,078	307 838		2 214	376	-	2 590	305 248
129 Philippines	0,078	307 838		2 054	-	-	2 054	305 784
130 Pologne	0,501	1 977 266	5 385		-	-	5 385	1 971 881
131 Portugal	0,527	2 079 879	4 860		-	-	4 860	2 075 019
132 Qatar	0,085	335 464	751		-	-	751	334 713
133 République arabe syrienne	0,016	63 146		1 245	-	-	1 245	61 901
134 République centrafricaine	0,001	3 947			-	-	-	3 947
135 République démocratique du Congo	0,003	11 840			-	-	-	11 840
136 République démocratique pop. lao	0,001	3 947	12		-	-	12	3 935
137 République dominicaine	0,024	94 719			-	-	-	94 719
138 République tchèque	0,281	1 109 006	2 180		-	-	2 180	1 106 826
139 Roumanie	0,070	276 265	676		-	-	676	275 589
140 Royaume-Uni	6,645	26 225 419			-	-	-	26 225 419
141 Russie, Fédération de	1,201	4 739 914		24 300	-	-	24 300	4 715 614

BUDGET DES RECETTES POUR 2008-09
ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES PAR LES ETATS MEMBRES POUR 2008
(En francs suisses)

Etats Membres	Contributions fixées pour 2008		Crédit au titre de (1) :				Total des crédits	Contribution nette pour 2008
			2006 système d'incitation	2004-05 50% de la prime nette	Années antérieures			
					50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
%	Montant							
142 Rwanda	0,001	3 947			-	-	-	3 947
143 Sainte-Lucie	0,001	3 947			-	-	-	3 947
144 Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 947			3	-	3	3 944
145 Saint-Marin	0,003	11 840	3		-	-	3	11 837
146 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 947		21	-	-	21	3 926
147 Samoa	0,001	3 947		9	-	-	9	3 938
148 Sao Tomé-et-Principe	0,001	3 947			-	-	-	3 947
149 Sénégal	0,004	15 786			-	-	-	15 786
150 Serbie	0,021	82 879	192	405	-	-	597	82 282
151 Seychelles	0,002	7 893			-	-	-	7 893
152 Sierra Leone	0,001	3 947			-	-	-	3 947
153 Singapour	0,347	1 369 484	4 574		-	-	4 574	1 364 910
154 Slovaquie	0,063	248 638	599		-	-	599	248 039
155 Slovénie	0,096	378 877	943		-	-	943	377 934
156 Somalie	0,001	3 947			-	-	-	3 947
157 Soudan	0,010	39 466		149	20	-	169	39 297
158 Sri Lanka	0,016	63 146	196		-	-	196	62 950
159 Suède	1,072	4 230 797	11 572		-	-	11 572	4 219 225
160 Suisse	1,217	4 803 080	14 126		-	-	14 126	4 788 934
161 Suriname	0,001	3 947	4	32	-	-	36	3 911
162 Swaziland	0,002	7 893	22		-	-	22	7 871
163 Tadjikistan	0,001	3 947			-	-	-	3 947
164 Tanzanie, République-Unie de	0,006	23 680		107	-	-	107	23 573
165 Tchad	0,001	3 947			-	-	-	3 947
166 Thaïlande	0,186	734 075	2 488		-	-	2 488	731 587
167 Timor-Leste	0,001	3 947			-	-	-	3 947
168 Togo	0,001	3 947	12		93	249	354	3 593
169 Trinité-et-Tobago	0,027	106 559	258		-	-	258	106 301
170 Tunisie	0,031	122 346		649	-	-	649	121 697
171 Turkménistan	0,006	23 680			-	-	-	23 680
172 Turquie	0,381	1 503 670	3 724		-	-	3 724	1 499 946
173 Ukraine	0,045	177 599	418		9 785	-	10 203	167 396
174 Uruguay	0,027	106 559		1 352	257	-	1 609	104 950
175 Vanuatu	0,001	3 947			1	-	1	3 946
176 Venezuela, Rép. Bolivarienne du	0,200	789 328		4 002	-	-	4 002	785 326
177 Viet Nam	0,024	94 719	62		-	-	62	94 657
178 Yémen	0,007	27 626		128	-	-	128	27 498
179 Zambie	0,001	3 947		43	-	-	43	3 904
180 Zimbabwe	0,008	31 573	63	160	-	-	223	31 350
TOTAL	100,000	394 663 950	365 266	1 018 453	37 270	659	1 421 648	393 242 302

(1) Au cas où un Etat Membre réglerait ses contributions des années antérieures avant la clôture de la 96ème session de la Conférence internationale du Travail, les montants crédités pourraient changer.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Deuxième question à l'ordre du jour: Propositions de programme et de budget pour 2008-09 et autres questions</i>	
Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux.....	1
Résolutions soumises à la Conférence	15
Annexes.....	17